

NOUVERGIES



Pré-Diagnostic environnemental

Projet PV au sol < 1 MWc Sur la commune de Recanoz (39230)

Marius PETIT – Chef de projet Photovoltaïque
Laure DESNOUES – Cheffe de projet environnement

Version	Réalisée par	Relue par	Publiée le
A	Laure DESNOUES	Marius PETIT	

Table des matières

CONTEXTE	4
I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	5
II. METHODOLOGIE	8
III. SYNTHESE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	10
a. Contexte socio-économique	10
b. Cadre et qualité de vie	10
c. Contexte environnemental	13
IV. ANALYSE DU SITE	17
a. Caractéristique du milieu	17
i. Physico-environnementaux.....	17
ii. Habitats et diversité biologique	19
b. Enjeux du site	19
V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE	23
a. Habitats et description de l'aire d'étude	23
b. Observations faunistiques et floristiques	24
c. Mesure ERC(A) à mettre en place	25
RESUME	28

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée	6
Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet	7
Figure 4 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet ...	10
Figure 5 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet	11
Figure 6 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d'implantation potentielle du projet	12
Figure 7 : Cartographie du zonage Arrêté de protection biotope autour de la zone d'implantation potentielle du projet	13
Figure 8 : Cartographie du zonage Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels autour de la zone d'implantation potentielle du projet.....	14
Figure 9 : Cartographie du zonage Natura 2000 autour de la zone d'implantation potentielle du projet	15
Figure 10 : Cartographie du zonage ZNIEFF autour de la zone d'implantation potentielle du projet ..	16
Figure 11 : Cartographie de l'hydrologie autour de la zone d'implantation potentielle du projet.....	18
Figure 12 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet	20
Figure 13 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du projet	21
Figure 14 : Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet	21
Figure 15 : Illustration des risques d'inondations autour l'emprise du projet	22
Figure 16 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle	23
Figure 17 : Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle.....	24

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Bases de données consultées	8
Tableau 2 : Synthèse des éléments du contexte environnemental.....	16

CONTEXTE

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque avec un potentiel de production cible **inférieur à 1 MWc** sur la commune de Recanoz.

Le présent document correspond dans un premier temps à faire un état des lieux du site potentiel sur lequel la société Nouvergies souhaite implanter son parc photovoltaïque.

La seconde partie représente le compte-rendu de la visite terrain réalisé le 14 Février 2024 par Marius PETIT et Laure DESNOUES.

I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au sein du département du Jura plus précisément dans la commune de Recanoz (39230).



Figure 1 : Localisation du projet

La parcelle retenue pour ce projet est la suivant : ZB-0047, d'une superficie de 18335 m².

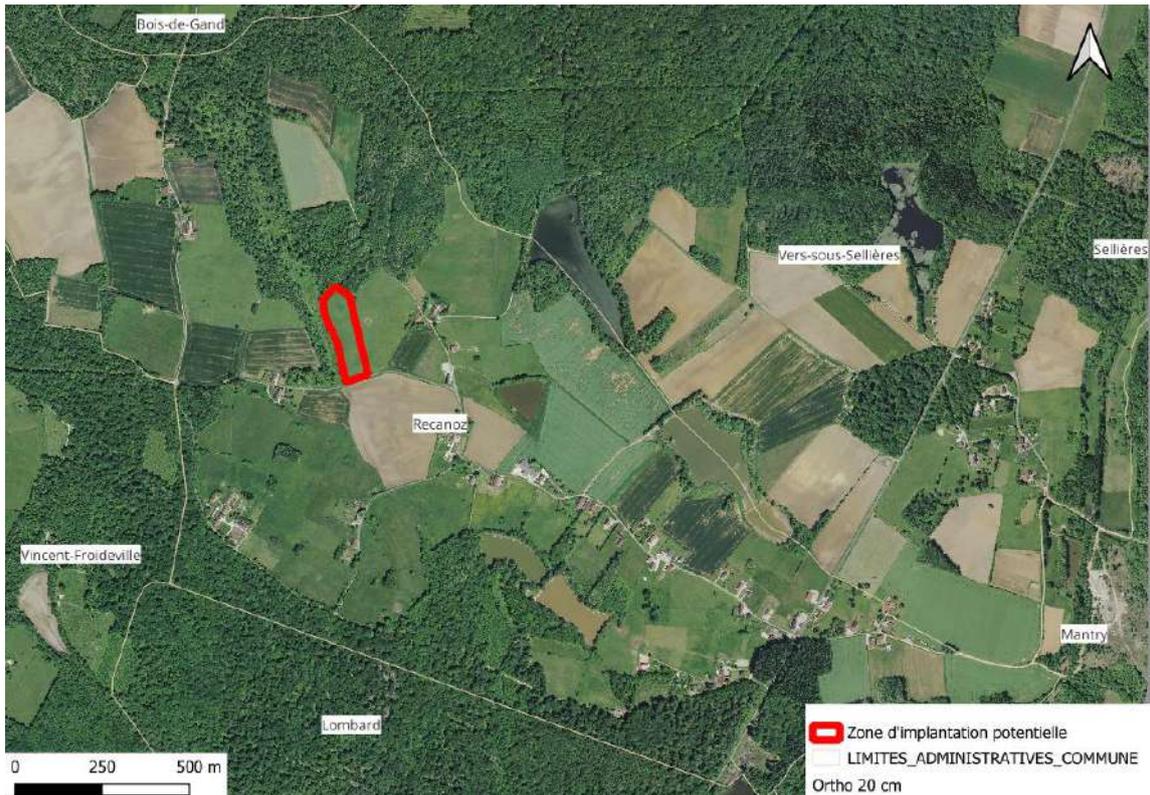


Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude immédiate (AEI) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 10 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

Ces échelles sont également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessous.

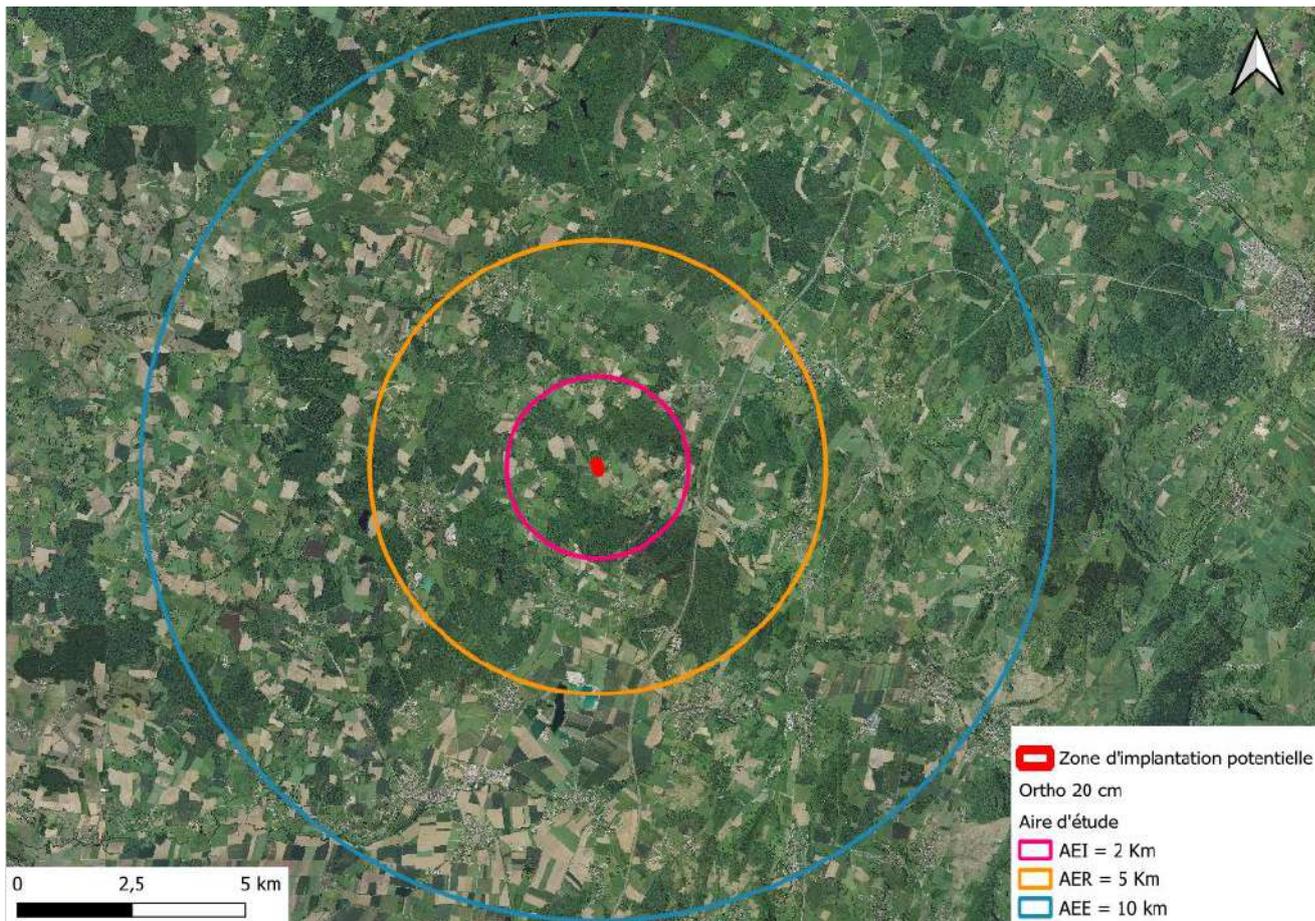


Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet

II. METHODOLOGIE

Tableau 1 : Bases de données consultées

Contexte	Type de données consultées	Site internet	Lien internet
Contexte socio-économique	Type de milieu déterminé	Géoportail-Urbanisme	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
	Recensement de la population	INSEE	https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-69267&debut=0
	Transport à proximité de la zone	Géoportail	https://www.geoportail.gouv.fr/
	Activité touristique et loisir		
Cadre et qualité de vie	Qualité de l'air	ATMO France	https://www.atmo-france.org/
	Qualité de l'eau	Ministère de la Santé et de la prévention	https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau
	Qualité du sol	Géoportail	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Pollution lumineuse	lightpollution	https://www.lightpollutionmap.info/#zoom=5.39&lat=46.4348&lon=3.8183&state=eyJYXNlbWFwIjoITGF5ZlJCaW5nUm9hZCIsIm92ZXJsYXkiOiI2aWlyc18yMDIyIiwib3ZlcmxheWNvbG9yIjpmYWxzZSwib3ZlcmxheW9wYWVudHkiOiJYwLCmZWFOdXJlc29wYWNpdHkiOjg1fQ==
Caractéristiques du milieu	Géologie	Corine Land Cover (2018) sur Géoportail	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Pédologie	la carte des sols sur Géoportail	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Topographie	Géoportail avec la carte des pentes pour l'agriculture (BCAE) et la carte du relief	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Hydrologie	Géoportail avec les cours d'eau BCAE 2023 et le réseau hydrographique	
	Hydrologie	Eau de France Réseau des zones humides	https://bdlisa.eaufrance.fr/carte http://sig.reseau-zones-humides.org/
	Climat	Météo France	http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Un-peu-de-geographie.html
Enjeux du site	Trame verte et bleue	l'INPN	https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale
	Statut de protection	Géoportail dans la rubrique «Espaces Protégés»	https://www.geoportail.gouv.fr/
	Espèces à enjeu	l'INPN Faune France Atlas de la région BFC	https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/listes-rouges-especes https://www.faune-france.org/index.php?m_id=1164 https://atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/
	Mouvement de terrain	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	https://errial.georisques.gouv.fr/#/
	Risque sismique	Géorisque	https://www.georisques.gouv.fr/risques/mouvements-de-terrain/carte#/com/69267
	Inondation et crue	Vigicrues	https://www.vigicrues.gouv.fr/

	Valeur patrimoniale, architectural et historique	le Ministère de la Culture	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
	Valeur juridique et institutionnel	Scot (schéma de cohérence territorial) SCOT du pays lédonien	https://pays-ledonien.fr/index.php/11-scot

III. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

a. Contexte socio-économique

Le site est en prairie permanente, non déclaré à la PAC depuis au moins 2007 et accueil, temporairement, des chevaux.

Cette parcelle n'est pas classée selon le site Géoportail-Urbanisme.

La population recensée dans la commune selon l'INSEE est de 94 habitants.

Cette parcelle est desservie par le départementale D213 intitulée rue des mésanges qui se trouve au sud de la parcelle selon Géoportail et Google Maps.

Concernant les activités touristiques et de loisirs à proximité de notre site, rien n'est à déclarer.

A propos du patrimoine culturel et architectural, rien n'est à déclarer.

b. Cadre et qualité de vie

Qualité de l'air :

Concernant la qualité de l'air, celle-ci est classée comme moyenne.

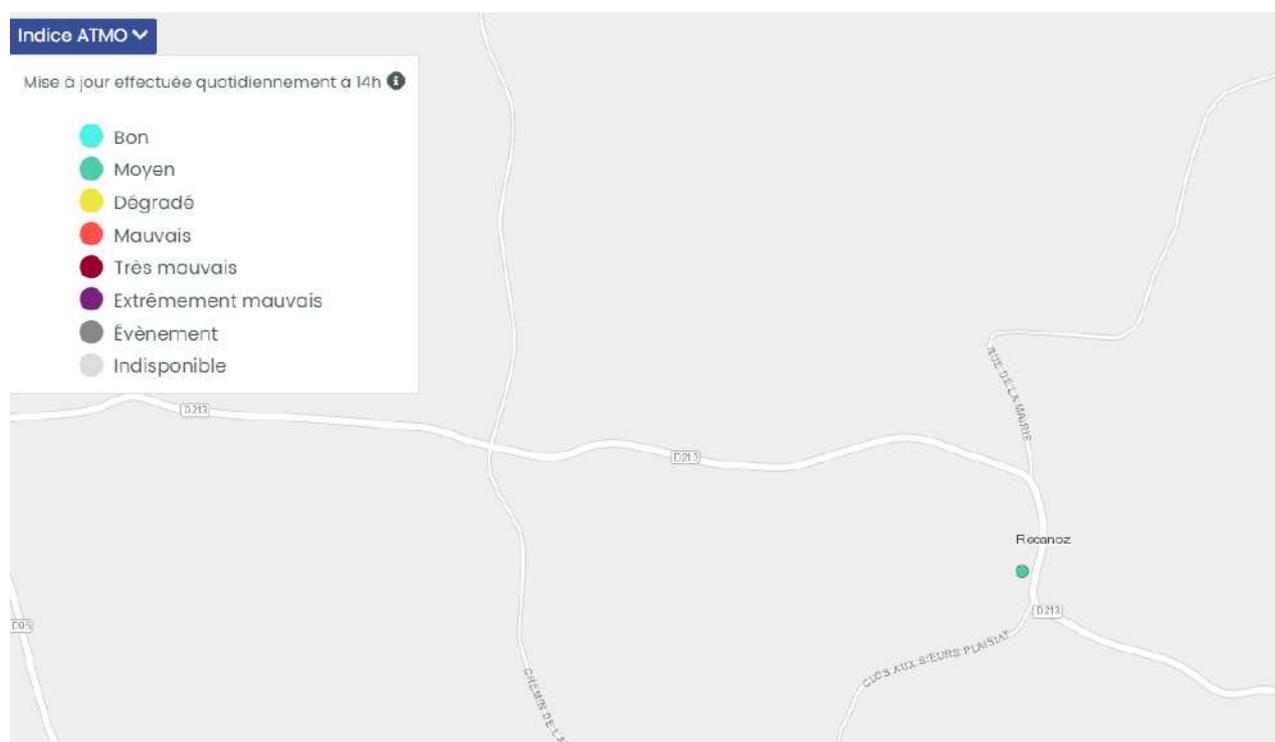


Figure 4 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Qualité de l'eau :

La qualité de l'eau analysée est indiquée comme "Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés."

Informations générales

Date du prélèvement	30/01/2024 10h00
Commune de prélèvement	ARLAY
Installation	SIAEP DU TORTELET
Service public de distribution	ADD.DU SIAEP DU TORTELET
Responsable de distribution	S.O.G.E.D.O. CHAUSSIN
Maître d'ouvrage	SIAEP DU TORTELET

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	8,9 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,33 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,37 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,3 unité pH		≥8,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	598 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

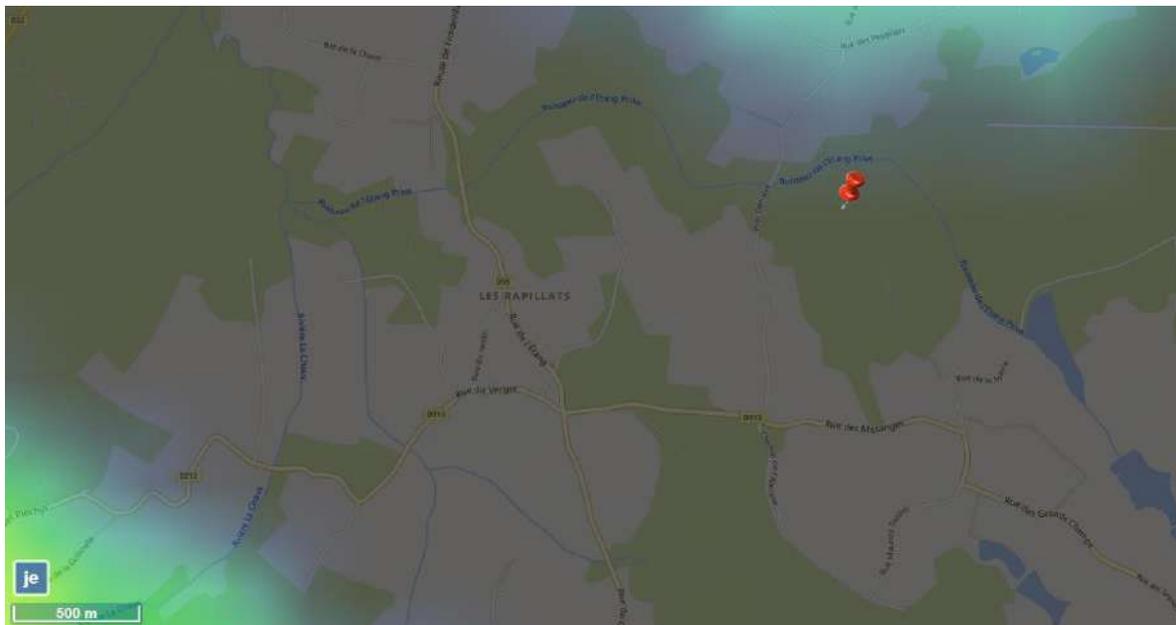
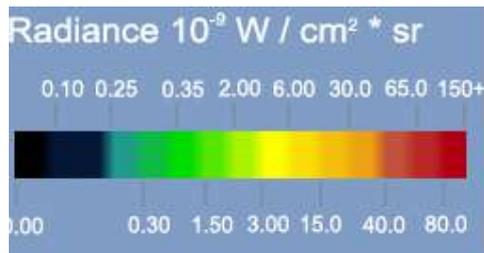
Figure 5 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Qualité du sol :

A propos de la qualité du sol, celui-ci est considéré comme non renseignée sur le site Géoportail.

Pollution lumineuse :

La pollution lumineuse est «absente» sur la zone potentielle du site.



Infos Radiance (2016)

Coordonnées 46.80993, 5.49781
 : 0,00
 Valeur : 212 mètres
 Altitude :

Infos Radiance (2016)

Coordonnées 46.80993, 5.49781
 : 0,00
 Valeur : 212 mètres
 Altitude :

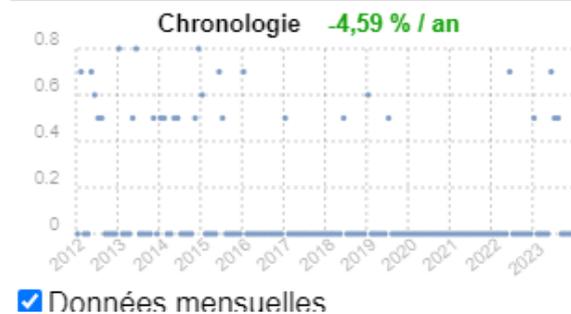
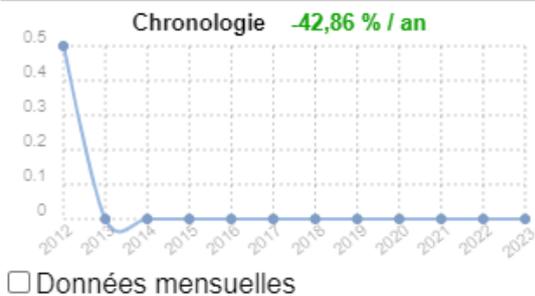


Figure 6 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Synthèse

Thématique	Source	Evaluation
Qualité de l'air	ATMO France	Moyenne
Qualité de l'eau	Ministère de la Santé et de la Prévention	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur

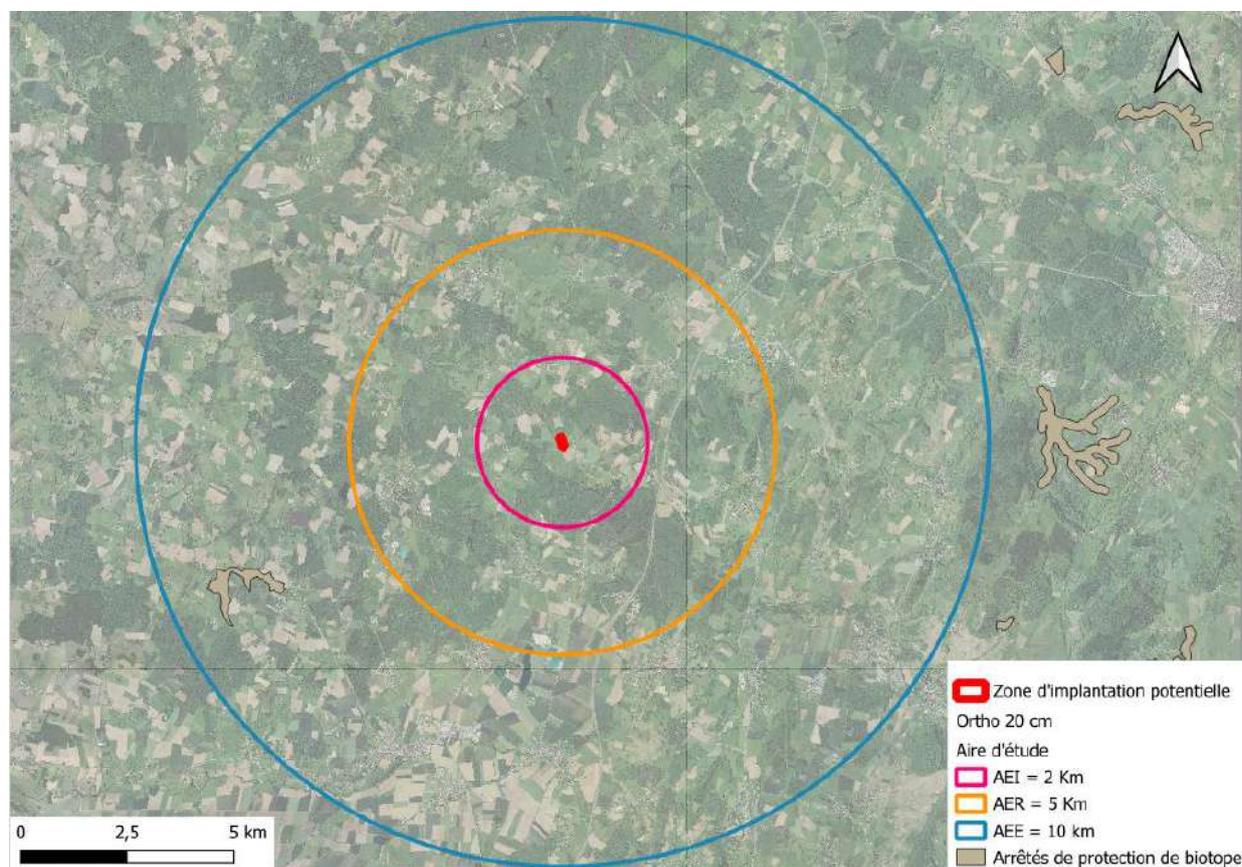
		pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Qualité du sol	Carte des sols proposée par Géoportail	Non évaluée sur Géoportail
Pollution Lumineuse	lightpollution	Absente

c. Contexte environnemental

Les zonages environnementaux présents sur le site sont les suivant :

Arrêtés de protection de biotope

Arrêtés de protection de biotope est présent dans l'aire d'étude éloignée (10 Km) avec le site "Etangs Vaillant, Du Crêt Et Du Fort"



Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels

Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels est présent dans l'aire d'étude éloignée (10 Km) avec le site "Etang au cure"

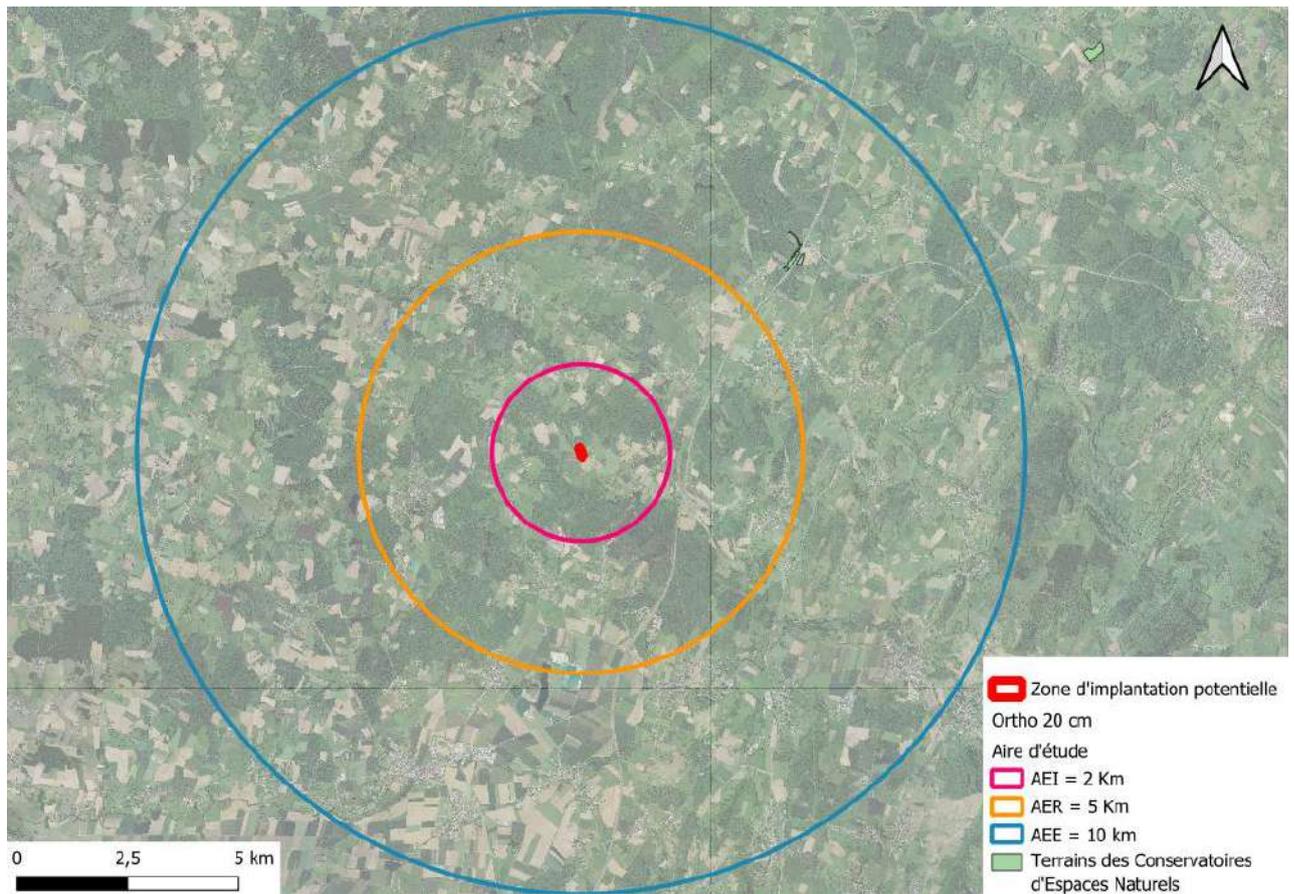


Figure 8 : Cartographie du zonage Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Natura 2000

La protection Natura 2000 est présent dans les trois zones d'études avec le site de "La Bresse Jurassienne"

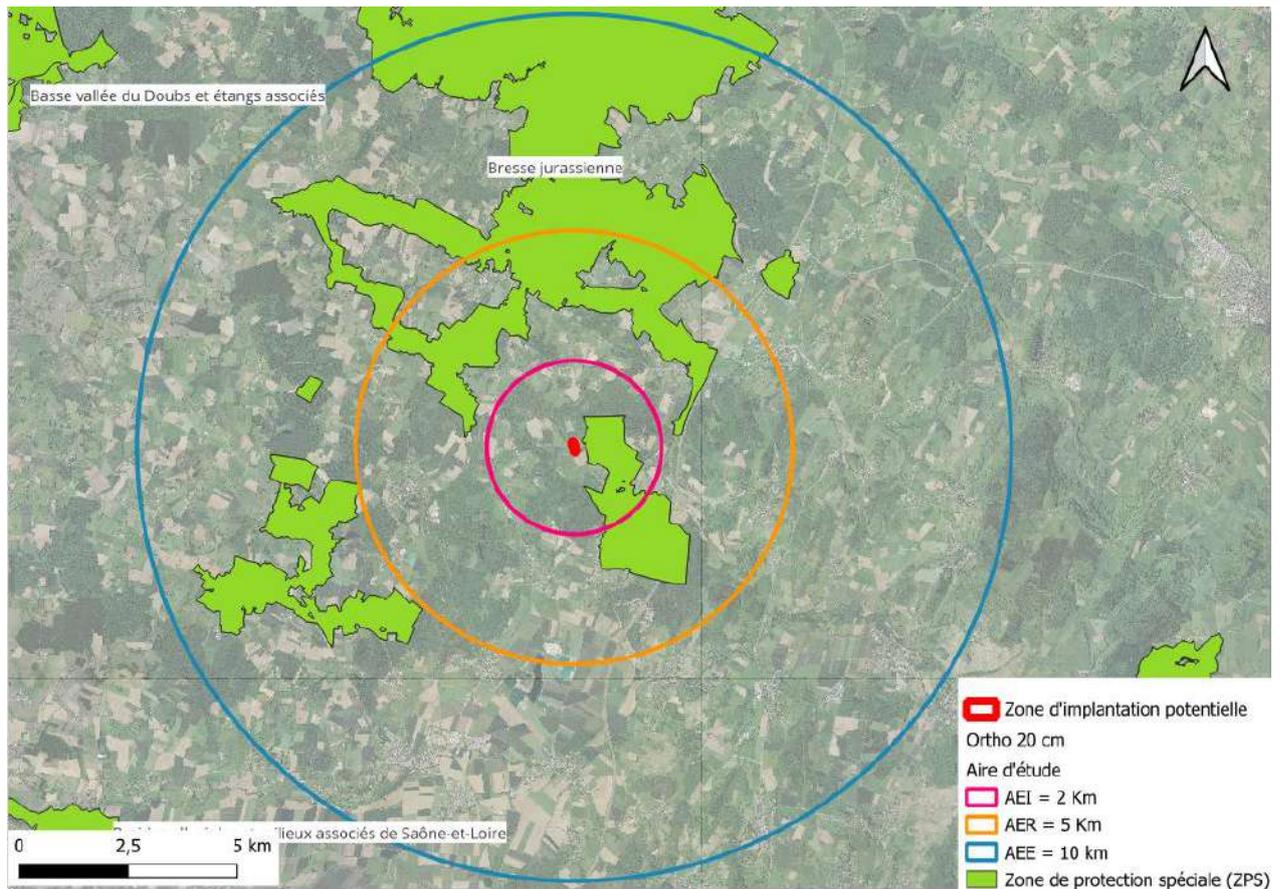


Figure 9 : Cartographie du zonage Natura 2000 autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

La protection ZNIEFF est présent dans les trois zones d'études.

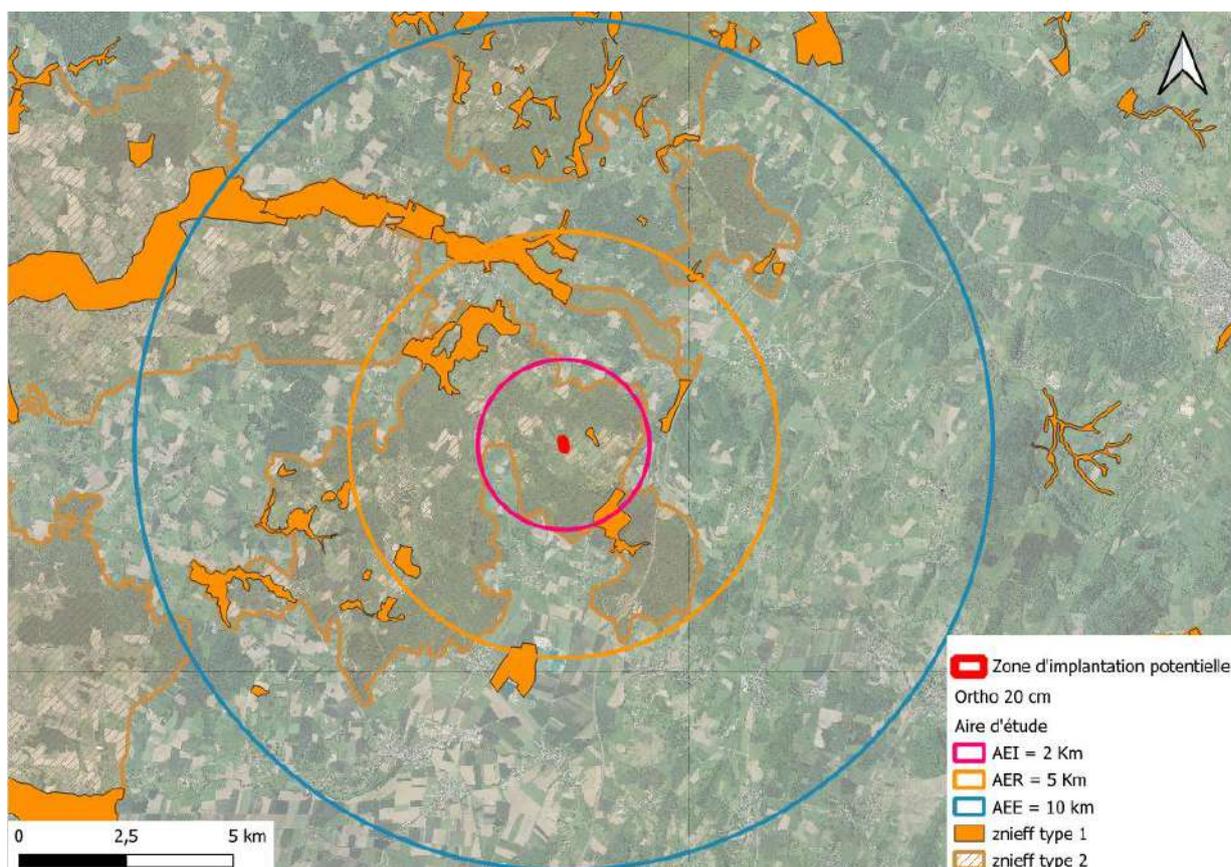


Figure 10 : Cartographie du zonage ZNIEFF autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Synthèse

La synthèse des zonages environnementaux du site est la suivante :

Tableau 2 : Synthèse des éléments du contexte environnemental

Type de zonage	Intérêt primordial	Intérêt secondaire	
	Aire d'étude immédiate (AEI)	Aire d'étude rapprochée (AER)	Aire d'étude éloignée (AEE)
Arrêtés de protection de biotope	NON	NON	OUI "Etangs Vaillant, Du Crêt Et Du Fort"
Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels	NON	NON	OUI "Etang au cure"
Natura 2000	OUI	OUI	OUI
ZNIEFF	OUI	OUI	OUI

La parcelle identifiée comme une zone d'implantation potentielle est concernée uniquement par le zonage ZNIEFF type 2.

IV. ANALYSE DU SITE

a. Caractéristique du milieu

i. Physico-environnementaux

L'occupation de notre parcelle est la suivante : « 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes » selon la couche Corine Land Cover (2018) sur Geoportail.

La parcelle se trouve dans le bassin-versant de la Brenne, les cours qui traversent notre projet et ses aires études sont les suivants :

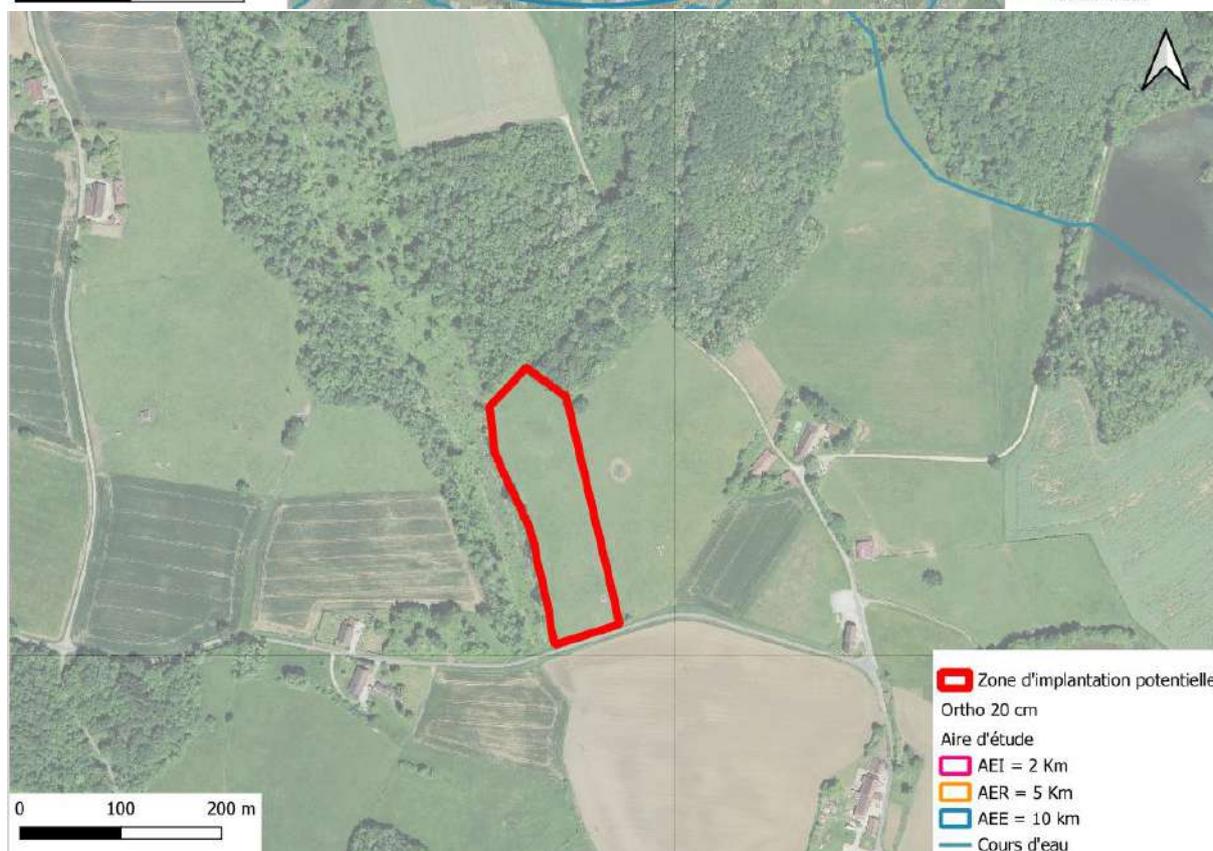
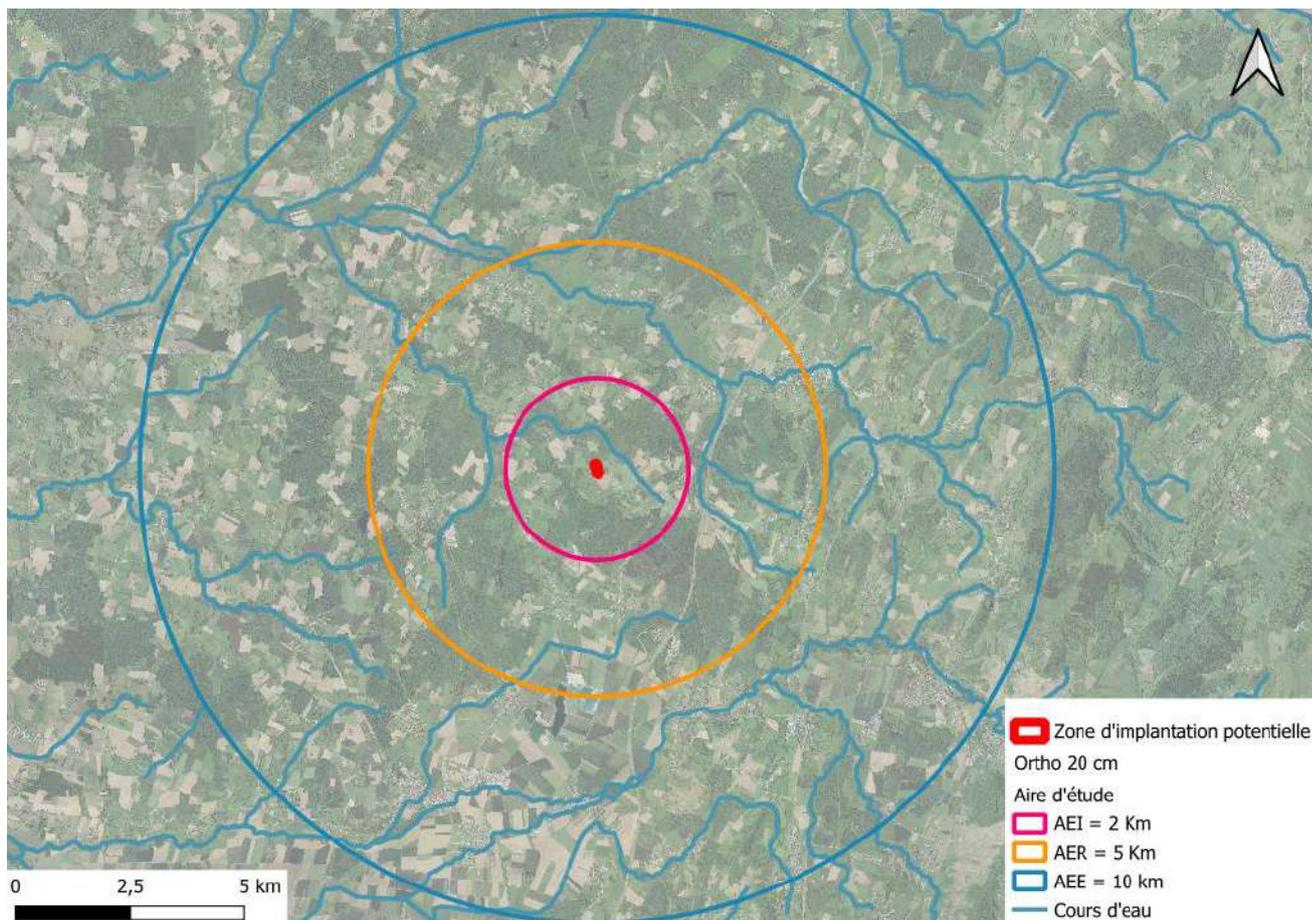


Figure 11 : Cartographie de l'hydrologie autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Concernant les zones humides, selon le site réseau de zone humide, **aucune zone humide n'est détectée sur la zone d'implantation potentielle du terrain. Également aucun cours d'eau traverse ou borde la zone d'implantation potentielle.**

La parcelle se trouve sur un climat de type montagne.

ii. Habitats et diversité biologique

La parcelle se trouve sur un habitat classifié de E1 - Pelouses sèches selon le code EUNIS 2012. Cet habitat **n'est pas déterminant** selon les habitats inscrits dans la ZNIEFF de type 2.

Les données géoréférencées de la couche carte forestière V2 de l'inventaire forestier sur le site Géoportail indique que la zone d'implantation du projet est limitrophe au Nord et à l'Ouest d'une forêt fermée à mélange de feuillus.

b. Enjeux du site

La partie enjeux est découpée selon plusieurs thématiques. La partie écologie comprend la prise en compte de la trame verte et bleue autour de la zone d'implantation potentielle de notre projet.

Si l'on observe bien, la zone d'implantation potentielle semble rentrer dans la thématique réservoir de biodiversité et un cours d'eau longe la parcelle à l'Ouest. Cependant, la couche de la Trame Verte et Bleu proposée par l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) est réalisé avec des zones tampons. Si l'on reprend la carte des cours d'eau et la cartographie aérienne de la parcelle. Celle-ci n'est pas concernée par la trame bleue. Quant à la trame verte, celle-ci est présente par la forêt de mélanges feuillus qui se trouve au Nord de la parcelle.

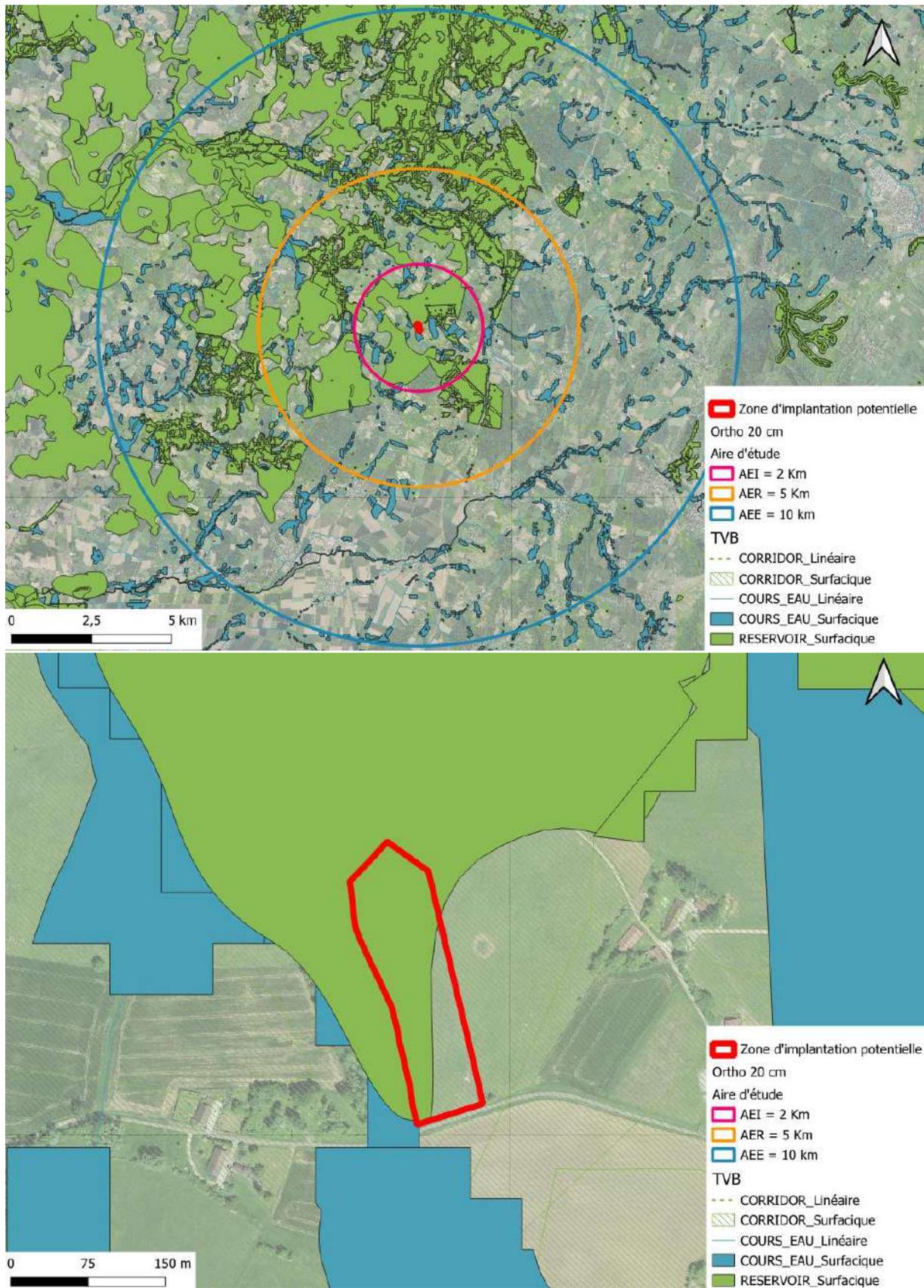


Figure 12 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet

Les cartes suivantes présentent les enjeux liés aux risques naturels (mouvement de terrain, séisme, inondations, foudre..) à proximité du site.

Mouvement de terrain :

Le risque de mouvement de terrain sur la parcelle est qualifié d'exposition moyenne avec la note de 2/5 concernant l'argile.

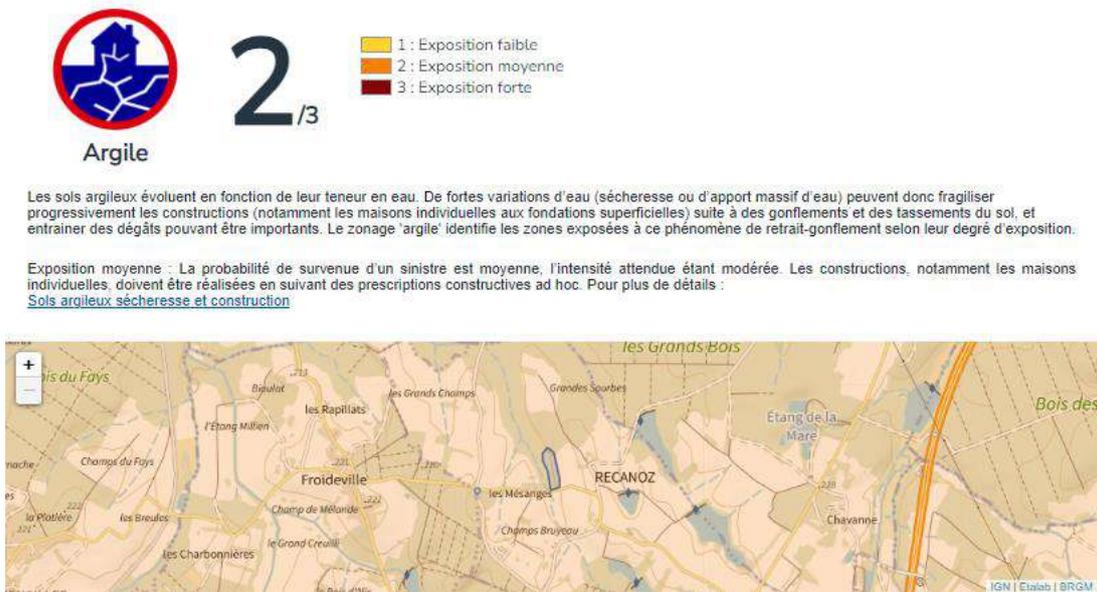


Figure 13 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du projet

Risque sismique :

Le risque de séisme est modéré avec la note de 3/5.

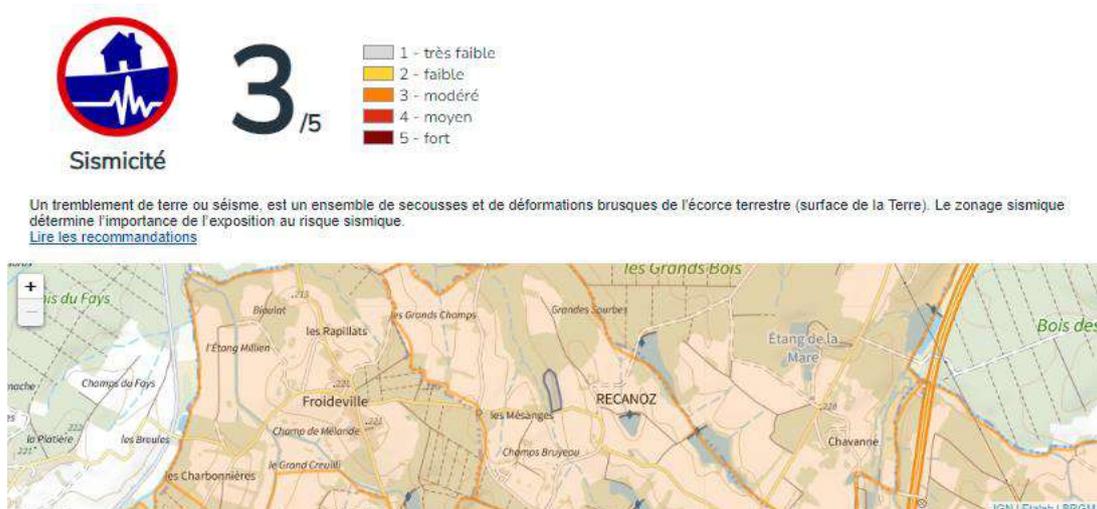


Figure 14 : Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet

Risque d'inondation :

Le risque d'inondation est classé en vert ce qui correspond à « Pas de vigilance particulière requise ».

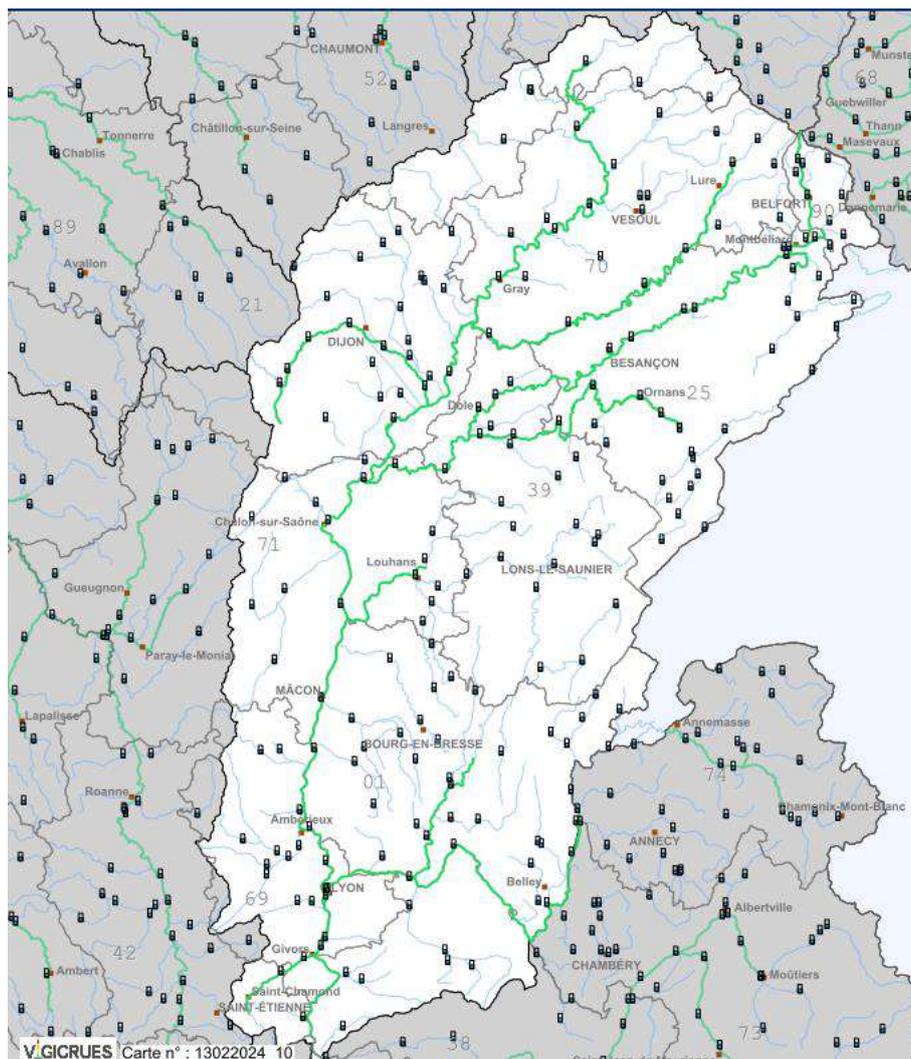


Figure 15 : Illustration des risques d'inondations autour l'emprise du projet

Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux du site.

Tableau 3 : Synthèse de enjeux du site

Thématique	Remarques
Mouvement de terrain	Exposition moyenne (2/5)
Risque de séisme	Modéré (3/5)
Risque d'inondation	Pas de vigilance particulière requise

V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE

Un site d'implantation potentielle a été identifié sur la commune de Recanoz (39230). La visite de ce site a été effectuée le 14 février 2024 par Marius PETIT, Chef de Projet photovoltaïque, et Laure DESNOUES, cheffe de projet environnement. Cette visite a pour objectif de déterminer les potentiels enjeux ou espèces que pourraient héberger la parcelle. Les résultats de la visite sont présentés ci-après.

a. Habitats et description de l'aire d'étude

La parcelle identifiée se trouve sur la commune de Recanoz (39230). Cette parcelle a une superficie de 18 335 m².

Cette prairie permanente n'a pas d'exploitant en place et la commune la met à disposition temporairement à des équins pour l'entretien de la parcelle (photo ci-dessous).



Figure 16 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle



Figure 17 : Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle

D'un point de vue socio-économique, nous avons identifié le propriétaire qui est également le gestionnaire du site. La prise de contact s'est suivie d'un accord sur le foncier par le biais d'une promesse de bail emphytéotique (PBE).

b. Observations faunistiques et floristiques

Lors de cette visite, aucune espèce floristique supérieure à 5 centimètres de haut était présente. Concernant la faune aucun oiseau, mammifères ou autres taxon n'a pu être inventorié.

Ce manque d'espèces floristiques s'explique par le pâturage des chevaux sur la parcelle.

Pour recréer un habitat favorable et répondre aux enjeux de la TVB. La société Nouvergies décide de planter une haie au sud de la parcelle (photo ci-dessous) en bordure de route. Cette haie servira de corridor linéaire et permettra l'installation des espèces favorables (avifaunes, petits mammifères). Également, cette haie permettra de favoriser l'insertion paysagère du projet.



Photomontage du site de Recanoz, avec mesures ERC, prise depuis le Sud-Ouest de la parcelle

Au vu de la désignation ZNIEFF type 2. Après lecture de celle-ci, l'orchis à fleurs lâches, qui est une espèce protégée au niveau régional, n'a pas été inventoriée.

c. Mesure ERC(A) à mettre en place

Pour pallier les impacts potentiels du projet et faciliter la prise en compte des enjeux écologiques, des mesures ERC(A) ont été mises en place.

La séquence ERC, pour "Éviter", "Réduire" et "Compenser" donne un cadre standardisé pour évaluer et réduire l'impact de tout projet. Cette méthode est inscrite au Code de l'environnement depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et fournit une base méthodologique commune. Elle établit une hiérarchie entre les mesures de protection de la biodiversité, par ordre de priorité et vise à minimiser les impacts des projets sur l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

Pour être conforme aux différents articles :

- L.122-1-1 I du code de l'environnement : « La décision de l'autorité compétente est motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement. Elle précise les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destiné à éviter ou réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notables. Elle précise également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine ».

- L. 122-5 II du code de l'environnement : « l'étude d'impact doit comporter les éléments suivants [...] : 9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ».
- R. 122-13 II du code de l'environnement : « [...] Le dispositif de suivi est proportionné à la nature et aux dimensions du projet, à l'importance de ses incidences prévues sur l'environnement ou la santé humaine ainsi qu'à la sensibilité des milieux concernés ».

Dans ce cadre et dans l'optique d'optimiser l'insertion du projet dans la préservation de la biodiversité, plusieurs mesures sont envisageables :

- Une mesure d'évitement est définie comme une "mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait.
- Une mesure de réduction est une "mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase d'exploitation.
- Une mesure compensatoire qui permet de compenser es impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits (en proposant une contrepartie au moins équivalente).

Les mesures prises ont été prélevées dans le guide d'aide à la définition des mesures ERC et évaluation environnementale proposé par le Commissariat général au développement durable ; le Ministre de la transition écologique et solidaire et Cerema, en janvier 2018.

Également, le document Guide Pieso, Guide technique d'éco-conception des centrales photovoltaïques - un outil d'aide à l'intégration écologique – en septembre 2020, a permis de déterminer les mesures ERC pour ce projet.

Les 14 mesure d'évitement prises sont les suivantes :

- E1.1b - Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire
- E1.1c - Redéfinition des caractéristiques du projet
- E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux
- E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles
- E2.2c - Mesure des documents de planification délimitant des zones et affectant les sols de manière à éloigner les populations humaines sensibles, application de marges de recul (urbanisations futures)
- E2.2d - Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet
- E2.2e et R1.2a + E3.2b - Limitation (ou adaptation) des emprises du projet
- E2.2f - Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)
- E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- E4.1a, R3.1a et E4.2a, R3.2a - Adaptation des périodes de travaux / d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année
- E4.1b, R3.1b et E4.2b, R3.2b - Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien / de travaux
- E-R : Limitation et adaptation de l'éclairage
- E-R : Utilisation d'espèces végétales locales pour la plantation de haie au sud de la parcelle

Les 10 mesure de réduction prises sont les suivantes :

- R1.1a et R1.1b - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier
- R2.1a - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
- R2.1b - Mode particulier d'importation de matériaux et/ou d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier
- R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- R2.1j et R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
- R2.1k et R2.2c- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- R2.1r - Dispositif de repli du chantier
- R2.2g - Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité
- R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises

RESUME

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les intervenant sur ce projet sont : Maris PETIT – Chef de projet photovoltaïque et Laure DESNOUES- cheffe de projet environnement

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque avec un potentiel cible de 1 MWc.

La parcelle retenue pour ce projet est la suivant : ZB-0047, d'une superficie de 18 335 m².

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude immédiate (AEI) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 10 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

Ces échelles sont également utilisés pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessus.

Données analysées	Types d'enjeux sur la zone d'implantation potentielle du projet
Contexte socio-économique	La parcelle n'est pas classée Aucun patrimoine culturel ou activité touristique n'est à déclarer près du site
Cadre et qualité de vie	Air = Moyenne Eau = Conforme Sol = non évalué Pollution Lumineuse = absente
Contexte environnementale	La zone d'implantation potentielle est concernée uniquement par le zonage ZNIEFF type 2.
Caractéristiques du milieu	242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes Bassin-versant de la Brenne Aucune zone humide n'est détectée sur la zone d'implantation potentielle et aucun cours d'eau ne la traverse
Habitats et diversité biologique	E1 - Pelouses sèches La zone d'implantation du projet est limitrophe au Nord et à l'Ouest d'une forêt fermée à mélange de feuillus.
Aléas naturels	Mouvement de terrain = 2/5 Risque séisme = 3/5 Inondation = aucune vigilance
Observations faunistiques et floristiques	Rien à déclarer, ce champ est réservé au pâturage des chevaux

Toujours dans un optique de conciliation entre la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables. Bien que ce projet ne présente aucun enjeu majeur par sa réalisation. La société Nouvergies s'engage dans la réalisation et le respect de 14 mesures d'évitements, 10 mesures de réductions. Également, le projet de l'installation d'une centrale photovoltaïque permet l'ouverture du milieu agricole ce qui favorise l'apparition de certaines espèces.